

1 Pierre 4: 12 à 19 et 5 : 1 à 5

«...Dieu donne la grâce aux humbles.»

1. Résumé et synthèse

Lisez plusieurs fois les versets proposés,
essayez de les résumer en quelques lignes.

2. Versets 12 à 16 : la part aux souffrances de Christ

a. De quelle fournaise s'agit-il ? En quoi serait-elle étrange ou surprenante ?

- Les diverses épreuves nécessaires qui attristent les croyants : 1 :6
- Les calomnies des païens : 2 :12 ; 3 :9, 16 ; 4 :4
- Les souffrances injustes : 2 :19-21
- La fournaise pourrait paraître étrange si l'on a adopté comme principe a priori la règle suivante : *je me conduis comme un juste, donc par voie de conséquence, je suis récompensé déjà ici-bas et mis à l'abri des souffrances et des malheurs.*
- Par contre, si la référence est Christ : pas de surprise ! Christ a souffert, donc ceux qui suivent Christ connaissent aussi des souffrances : 2 :20-21 ; voir la question ci-dessous et l'insistance massive sur les souffrances de Christ tout au long de l'épître.

b. Quelles ont été les « souffrances de Christ » ? Comment y sommes-nous associés et quelle part y avons-nous ? Comment les accepter ?

- Les souffrances de Christ sont pour notre rachat : 1 :18-19
- Les souffrances du rejet des hommes n'ont pas pu empêcher l'approbation de Dieu : 2 :4, 7.
- Les souffrances de la mort ont été substitutives et expiatoires : *il a porté nos péchés en son corps sur le bois*, 2 :24 ; voir aussi en 3 :18 où est relevé le cas unique de Christ et la portée sacrificielle de sa passion.
- Les souffrances de Christ sont « participatives » : en Lui, nous sommes *morts à nos péchés*, 2 :24 ; le croyant est identifié à Christ dans ses souffrances et dans sa mort, 4 :1.
- Les souffrances de Christ et sa mort sont libératrices en ce qu'en plus des aspects de rachat, d'expiation et de substitution contenus dans son sacrifice, elles débouchent sur la résurrection. Le croyant vit aussi une vie de résurrection dans la communion avec le Ressuscité : ... *afin que morts à nos péchés, nous vivions pour la justice*, 2 :24 ; voir aussi 4 :2.
- En 1 :6, les épreuves entraînent leur lot de tristesses... En 4 :13, les souffrances sont à accepter dans la joie en ce qu'elles sont une participation aux souffrances de Christ ! Le croyant en Jésus reçoit des coups à cause de sa foi, certes ! Mais la joie ne

1 Pierre 4: 12 à 19 et 5 : 1 à 5

«...Dieu donne la grâce aux humbles.»

procède pas de ces coups, mais de ce qu'il « communie » – le terme se retrouve sous la forme substantive en Philippiens 3 : 10 – aux souffrances des Christ. Les persécutions endurées et les épreuves diverses sont un aspect de cette souffrance participative.

c. A quoi servent ces épreuves (voir aussi 1 :6-7) ? Quelles en sont les conséquences ?

- ➔ La mise en examen de la foi, l'épreuve de la foi, 1 :7.
- ➔ Les épreuves épurent la foi ainsi que le feu épure l'or.
- ➔ Les épreuves sont un moyen employé par Dieu pour nous conduire plus loin dans la foi et dans la relation avec le Seigneur.

d. Par opposition, quelles souffrances ne cadrent pas avec la vie chrétienne ?

- ➔ Les souffrances qu'entraînent une désobéissance à Dieu et un comportement en contradiction avec sa loi et avec l'Évangile.

3. Versets 17 à 19 : le jugement de la maison de Dieu

a. Qu'est-ce que « la maison de Dieu » ? Où la « maison » est-elle déjà mentionnée dans l'épître ?

- ➔ La « maison de Dieu » est déjà mentionnée en 2 :4-7. L'expression désigne le peuple-temple, le peuple-édifice qui est aussi le corps sacerdotal de la nouvelle alliance.
- ➔ L'apôtre s'identifie pleinement à cette « maison de Dieu » : v 17b : *Si c'est pas nous qu'il débute...*

b. Par qui le jugement va-t-il commencer ? Comment, à votre avis, ceux qui sont devenus justes par la foi dans l'œuvre du Christ peuvent-ils être jugés ? Selon quels critères ?

- ➔ Par la « maison de Dieu », c'est-à-dire l'Église.
- ➔ L'exhortation à la sainteté adressée en 1 :16-17 est déjà suivie d'une mise en garde : *Et si vous invoquez comme Père celui qui, sans considération de personnes, juge chacun selon ses œuvres conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour sur la terre.*
- ➔ Le jugement final sera rendu au moment de la rencontre avec le Seigneur : voir le mot *fin* (en gr *télos*) au v 17b. Pour le croyant, ce jugement ne sera pas punitif mais de l'ordre de la reconnaissance. Cp 5 :4 : *Lorsque le souverain pasteur paraîtra, vous remporterez la couronne incorruptible de la gloire.* Voir aussi 1 Co 3 :10-15 ; 2 Co 5 :10

1 Pierre 4: 12 à 19 et 5 : 1 à 5

«...Dieu donne la grâce aux humbles.»

➔ A plusieurs titres, les souffrances imméritées de l'Eglise peuvent rentrer dans la catégorie «jugement». Sans être, à proprement parler, rétribution pour des fautes commises, elles possèdent une vertu purificatrice dans le sens où, selon 1 :6-7, elles contribuent à l'élimination de ce qui est douteux ou superflu. Par elles, l'exigence de sainteté placée sur l'existence chrétienne prend corps... (Bénétreau, page 255)

c. Comment comprenez-vous « si le juste est sauvé difficilement » (verset 18) ?

➔ Cette expression n'enlève rien au salut par grâce reçu comme un cadeau. Elle n'atténue pas non plus la promesse de 1 :3-5.

➔ Le « difficilement » n'implique pas l'incertitude du débouché, mais la difficulté du chemin qui y conduit. Le chrétien est « en voie de salut » et cette voie comporte des étapes douloureuses, entre autres l'opposition du milieu au sein duquel il vit (Bénétreau, page 257).

4. Versets 1 à 5, chapitre 5 : les anciens et les jeunes

a. Qui sont les anciens ? Donnez les divers titres de même fonction. Quelles différences avec un apôtre ? Pierre est-il ancien ou apôtre ? Comment l'apôtre Pierre se situe-t-il par rapport aux anciens des églises locales ?

➔ Les autres noms de la fonction sont évêque, conducteur

➔ Le terme apôtre se rapporte à ceux qui ont été des témoins oculaires de Jésus (Actes 1 :21-23) et qui ont été les dépositaires de son enseignement retransmis grâce à l'assistance du Saint-Esprit (Jean 15 :26-27 ; 16 :13-15). Dans un sens atténué, le terme d'apôtre est parfois employé pour parler des envoyés des églises, voir 2 Co 8 :23.

➔ Pierre est apôtre, il se met sur un pied d'égalité avec les anciens ; litt : co-ancien.

➔ Il n'est pas certain que Pierre ait assumé réellement une charge d'ancien dans une Eglise locale avec le sentiment d'être un parmi les autres. En se caractérisant comme « co-ancien » il évoque cette large zone de responsabilité commune à l'apôtre et à l'ancien et prouve ainsi qu'il est parfaitement apte à comprendre ceux qu'il interpelle, mais, en ajoutant « témoin des souffrances du Christ », il se distingue par une allusion à ce qu'il y a d'unique dans son apostolat, tout en les rejoignant sur le point précis des sacrifices consentis et à consentir pour le Seigneur de l'Eglise (Bénétreau, page 268).

1 Pierre 4: 12 à 19 et 5 : 1 à 5

«...Dieu donne la grâce aux humbles.»

b. Dans quel état d'esprit les anciens doivent-ils accomplir leur service ? Quelle attitude de cœur ?

- ➔ Non par contrainte, comme s'ils étaient forcés, mais volontairement, de bon gré.
- ➔ Non par un vil intérêt ou appât du gain, mais avec disponibilité et en étant « empressé dans son dévouement ».
- ➔ Pas dans un esprit de domination et par recherche de pouvoir. La clé de l'autorité des anciens réside dans le fait qu'ils sont conséquents : ils pratiquent ce qu'ils enseignent en étant les modèles du troupeau.

c. Qu'est-il demandé aux jeunes et finalement à tous les membres ?

- ➔ Que les jeunes se soumettent aux anciens.
- ➔ A tous – aux anciens et aux jeunes – il est demandé l'humilité ; littéralement qu'ils se ceignent, s'enveloppent d'humilité. *Le verbe évoque le geste de l'esclave qui s'entoure d'une sorte de tablier pour accomplir son dur labeur* (Bénétreau, page 274).